

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

**COMMISION DE PASSATION DES
MARCHES**

COMMUNE DE NGOG MAPUBI

**TENDERS BOARD OF CONTRACTING
AUTHORITY**

Maître d’Ouvrage : Le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI

Autorité Contractante : Le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE NGOG-
MAPUBI**

***DEMANDE DE COTATIIION N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG
MAPUBI/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE
DEUX (02) VEHICULES BERLINES QUATRE (04) PORTIERES OCCASION
D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG MAPUBI.***

FINANCEMENT : FOND PROPRE (FP), EXERCICE 2024

DEMANDE DE CONSULTATION

MAI 2024

PIECE N° 1

AVIS DE CONSULTATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET ELLE

**COMMISION DE PASSATION DES
MARCHES**



COMMUNE DE NGOG MAPUBI

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

**TENDERS BOARD OF CONTRACTING
AUTHORITY**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI

***DEMANDE DE COTATION N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU 03
MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES BERLINES QUATRE
(04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG-
MAPUBI.***

1) OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION

Le Maire de la commune de NGOG-MAPUBI lance une Consultation Ouverte pour la fourniture de deux (02) véhicules berlines quatre (04) portières occasions d'Europe pour le compte de la commune de Ngog-Mapubi, dans la perspective d'assurer le fonctionnement optimum de ses services et la réalisation de ses missions statutaires.

2) CONSISTANCE DE LA PRESTATION

Les prestations objet de la présente consultation résument à la fourniture de deux (02) véhicules berlines quatre (04) portières occasion d'Europe pour le compte de la commune de Ngog-Mapubi.

3) DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison du véhicule est fixé à **45 jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service au fournisseur.

4) COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **douze millions (12 000 000) de Francs CFA**

5) PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture de véhicule et installées en territoire camerounais.

6) FINANCEMENT

Le véhicule objet de la présente consultation est financé par les Fonds Propres de la Commune de NGOG-MAPUBI, EXECICE 2024

7) CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier de consultation peut être consulté et retiré au sein de la Mairie de la commune de NGOG-MAPUBI dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA** dans les caisses de la **recette Municipale de NGOG-MAPUBI**.

8) REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en sept exemplaires dont un (01) original et six (6) copies, devront parvenir sous plis fermé à la Mairie de la commune de NGOG-MAPUBI au plus tard le **28 Mai 2024 à 12 heures précises** et devront porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024
DU 03 MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES BERLINES
QUATRE (04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE
NGOG-MAPUBI.**

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9) CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation (DC), d'un montant égal à **deux cent quarante mille (240 000) Francs CFA**, établi par une banque de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances dont la liste figure dans la (DC), valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date de validité des offres.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard **trente (30) jours après l'expiration** de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

10) RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copie certifiée conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de **trois (03) mois** précédent la date de dépôt des offres

11) OUVERTURE DES PLIS

La commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'ouverture des plis en temps et en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le 28 Mai 2024 à 13 heures précises** dans la salle de réunion de la Mairie de NGOG-MAPUBI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Une feuille de présence attestant leur présence pourra être signée à cet effet.

12) PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

Après ouverture des offres par la Commission Interne de Passation des Marchés, les plis déclarés acceptables sont confiés à une Analyse technique pour évaluation permettant de déterminer le coût de chaque Offre et de comparer les Offres entre elles.

Critères d'évaluation

1- Les critères éliminatoires

- a) Absence ou non-conformité d'une pièce Administrative après un délai de 48h accordés par la CIPM ;
- b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- f) Offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% des critères essentiels.

2- Les critères essentiels

- a) Caractéristiques techniques : 31 critères ;
- b) Services après-vente : 6 critères ;
- c) Délai de livraison : 1 critère ;
- d) Références du soumissionnaire : 5 critères

Seuls les soumissionnaires qui auront obtenus au moins 70% des éléments seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

NB : La grille d'évaluation est annexée au présent Dossier de Consultation.

13) ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Autorité Contractante attribue la Lettre Commande au soumissionnaire présentant l'Offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

14) DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres, délai au cours duquel l'Autorité Contractante avisera de son choix l'entreprise retenue.

15) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Mairie de NGOG-MAPUBI (Secrétariat Général) aux numéros : **697 52 25 75**.

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert : 673 20 57 25 ou 699 37 07 48. CONAC : **1517**

NGOG-MAPUBI, le

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-
MAPUBI**

Ampliations :

*DDMINMAP/NK ;
ARMP (pour publication et archivage) ;
President CIPM/Ngog-Mapubi ;
Affichages ;
Chrono/Archives.*

INTERNAL TENDER BOARDS CONTRACT

QUOTATION NOTICE

**N°002/RQ/C.NGOG-MAPUBI/ITB/24 OF 03TH MAY 2024 FOR THE SUPPLY OF TWO
USED FOUR-DOOR SEDAN VEHICLES FROM EUROPE ON BEHALF, OF THE
MUNICIPALITY OF NGOG-MAPUBI.**

FINANCING: COMMON EQUITY BUDGET-NGOG-MAPUBI – EXERCICE 2024

1- Subject of the call for tender :

The present request for quotation has subject, the supply of two used four-door sedan vehicles from Europe on behalf, of the municipality of Ngog-Mapubi.

2- Nature of work

The services to be presented in this present request for quotation is the acquisition and supply of the equipement, transportation, handling, installation and acceptation.

3- Supply deadline

The maximum supply deadline provided for by the Project Owner or Delegated Project Owner for the acquisition subject of this quotation shall be forty five (45) days.

4- ESTimated cost :

The estimated cost of the operation following prior studies stand at **12 000 000 (twelve millions francs) CFA).**

5- Participation and origin

The participation in the present Request for quotation is equally open by conditions to all the companies of Cameroonian right (law) and having skills in the field of vehicle supply.

6- Financing

The present Request for Quotation is COMMON EQUITY BUDGET-NGOG-MAPUBI – EXERCICE 2024

7- Acquisition of the Request for Quotation file:

The files can be obtained from the NGOG-MAPUBI council as soon as this notice is published against payment of on-refundable deposit sum of 25 000F (twenty five thousand) Francs CFA payable at NGOG-MAPUBI Council Treasury.

8- Submission of offers

Each offer drafted in English or French in seven (07) copies including the original and six (06) copies marked as such , should read the NGOG-MAPUBI council, not later than **28th May 2024 at 12:00 noon** and should carry the inscription:

"REQUEST FOR QUOTATION"

**N°002/RQ/C.NGOG-MAPUBI/ITB/24 OF 03TH MAY 2024 FOR THE SUPPLY OF TWO
USED FOUR-DOOR SEDAN VEHICLES FROM EUROPE ON BEHALF, OF THE
MUNICIPALITY OF NGOG-MAPUBI,
"TO BE OPEN ONLY DURING BIDS OPENIN"**

9- Provisional bid bond :

Each bidder must include in his administratives documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Minister of finance of a amount of **240 000 (two hundred forty thousand francs) CFA.**

10- Consultation of the request for quotation files :

The file can be consulted at the NGOG-MAPUBI Council, during working hours from the publication of the present Request for Quotation.

11- Main eliminatory criteria

The opening of the offers will take place on the **28th May 2024 at 1:00PM**. By the internal Tenders Board. This will be done at the conference hall of NGOG-MAPUBI council in the presence of bidders or mandated representatives, who have a perfect knowledge of the bids.

12- Evaluation criteria

12.1-Les critères éliminatoires

- Absence or non-conformity of administrative documents after 48 hours according by ITB;
- Absence or conform of the bid bond;
- False declaration falsified document ;
- Offers no satisfactory at 70% at least essential criteria.

12.2- Main qualification criteria

- Technical characteristics : 31 critères ;
- After sales services : 6 critères ;
- Supply deadline : 1 critère ;
- Refereces : 5 critères

13- Award of Contract

The contract shall be awarded to the bidder with lowest cost, and having fulfilled the specification of the quotation file and the required technical and financial capacity.

14- Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

15- Complementary informations

Additionnal information can be obtained from the town hall of NGOG-MAPUBI (General Secretariat) on the numbers **697 52 25 75**.

For the bad practices and dysfunctions observed in the public procurement and execution process, please call the toll free number: 673 20 57 25 / 699 37 07 48. CONAC: **1517**

NGOG-MAPUBI the

The Mayor of Ngog-Mapubi Council

Copies:

*DDMINMAP/NK ;
ARMP;
Chairman/ITB/Ngog-Mapubi
Public notice;
Archives ;*



Objet: Demande de Cotationation **N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES BERLINES QUATRE (04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI.**

Madame, Monsieur

Dans le cadre de l'exécution du Financement Budget sur Fonds propres Commune de NGOG-MAPUBI Exercice 2024 dans le Département du Nyong et Kéllé, le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI, Autorité contractante, lance une Demande de Cotation pour la fourniture **de deux (02) véhicules berlines quatre (04) portières occasion d'Europe pour le compte de la COMMUNE DE NGOG-MAPUBI.**

À cet effet, vous trouverez ci-joint la description technique des prestations à fournir, ainsi que le cadre du devis quantitatif et estimatif à fournir, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner au plus tard **le 28 Mai 2024 à 12 heures**, heures locale sous enveloppe scellée, adressée au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de NGOG-MAPUBI, avec la mention :

« Demande de Cotationation N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES BERLINES QUATRE (04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI»

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Les soumissionnaires peuvent obtenir des informations supplémentaires et acquérir le dossier de demande de cotation, aux heures ouvrables auprès de la Mairie de NGOG-MAPUBI, Secrétariat général, contre présentation de l'original d'une quittance justifiant le versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) F CFA** à la recette des finances de NGOG-MAPUBI.

Les offres seront remises **le 28 Mai 2024** à la Mairie de la commune de NGOG-MAPUBI à **12h précises**, et dépouillés par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune de NGOG-MAPUBI **le même jour à 13 heures**, heure locale, dans la salle de réunion de la Mairie de NGOG-MAPUBI en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises, (TTC) et accompagnée du modèle de soumission signée au cas où votre offre sera retenue.

Ces prestations seront à exécuter dans un délai de **quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de notification de la lettre-commande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI

PIECE N° 2

REGLEMENT PARTICULIER DE L'AVIS DE CONSULTATION-RPAC

SOMMAIRE RPAC

Article1 :	Objet de la consultation
Article2 :	Pièces constitutives du dossier de la consultation
Article3 :	Conditions générales
Article4 :	Cautionnements
Article5 :	Mode de présentation des offres
Article6 :	Ouverture des plis et évaluation des offres
Article7 :	Attribution de la lettre commande
Article8 :	Notification de l'attribution de la lettre Commande
Article9 :	Caution de bonne fin
Article 10 :	Cautionnement définitif
Article 11 :	Cautionnement de garantie
Article 12 :	Procédure de passation

Article 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture **de deux (02) véhicules berlines quatre (04) potières occasion d'Europe pour le compte de la COMMUNE DE NGOG-MAPUBI** selon les spécificités techniques essentielles contenues dans le CCTP.

La livraison de ce véhicule se fera à la Mairie de NGOG-MAPUBI.

La consultation est ouverte aux entreprises spécialisées dans la fourniture des véhicules et installées au Cameroun.

Article 2 : PICES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives de la présente consultation sont :

1. L'Avis de Consultation ;
2. Le Règlement Particulier de l'Avis de Consultation (RPAO) ;
3. Le Cahier de Clauses Administratives Particulières (CCAP)
4. Le Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
5. Le bordereau des prix unitaires ;
6. Le cadre du devis estimatif et quantitatif général ;
7. le modèle de la Lettre Commande ;
8. les formulaires et modèles à utiliser ;
9. la liste des établissements bancaires et financiers autorisés à émettre les cautions dans le cadre des marchés publics ;
10. l'annexe.

Article 3 : CONDITIONS GENERALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - en langue française ou anglaise ;
 - en utilisant le système métrique international ;
 - en exprimant tous les prix en francs CFA
- L'Autorité Contractante pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnées sur l'Avis de Consultation, en publiant un rectificatif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis car par la date initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.
- La durée de validité des offres sera fixée sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôt et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicable aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxe (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC).
- Toutes les modifications dans la Demande de Cotation (DC) seront communiquées à tous les fournisseurs ayant participé à l'Avis de Consultation et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 4 : CAUTIONNEMENT

4.1. Caution de soumission

Chaque soumissionnaire joindra à ses pièces administratives, une caution de soumission selon le modèle indiquée dans le Dossier de Consultation, d'un montant égal à **deux cent quarante mille (240 000) francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 11 de la DC, valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

L'absence du cautionnement provisoire ou sa non-conformité au modèle joint dans le Dossier de Consultation entraîne à l'ouverture, le rejet systématique de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du Cautionnement définitif représenté par la retenue de garantie.

La caution pourra être saisie si le soumissionnaire attributaire ne signe pas la Lettre Commande ou ne fournit pas le matériel dans un délai de vingt (20) jours à compter de la notification de l'ordre de service.

Toute offre non retirée quinze (15) jours après la date de publication des résultats sera détruite.

4.2. Cautionnement définitif

Le soumissionnaire retenu produira pour, une caution définitive fixée à trois pour cent (3%) du montant TTC prévu pour la Lettre Commande.

Le cautionnement définitif devra être constitué dans les vingt (20) jours suivant la notification du marché auprès d'une banque de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances.

Elle ne sera restituée qu'après réception définitive du véhicule.

Article 5: MODE DE PRESENTATION DES OFFRE

Les offres seront présentées en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe A : Pièces administratives

1. Déclaration d'intention de soumissionner datée, signée et timbrée faisant connaître le nom, le prénom et la qualité du soumissionnaire;
2. Une attestation de non-faillite délivrée par les Greffes du Tribunal de Première Instance du domicile du soumissionnaire (original) ;
3. Une attestation de conformité fiscale en cours de validité ;
4. Une attestation de soumission pour CNPS (original) ;
5. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire (original) ;
6. La quittance d'achat du dossier d'appel d'offres d'un montant de vingt-cinq mille (25 000) francs(original) ;
7. Le cautionnement provisoire d'un montant de deux cent quarante mille (240 000) francs (original) suivant le modèle joint au DAO ;
8. Une attestation de non-exclusion temporaire ou définitive des marchés publics, délivrée par l'organisme chargé de la régulation des marchés publics (original) ;
9. Registre de commerce certifié conforme datant de moins de trois (03) mois ;
10. Carte de contribuable en cours de validité (copie certifiée conforme) ;
11. Attestation et plan de localisation datant de moins de trois (03) mois ;

NB : Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront dater de moins de trois mois et être signées par l'autorité compétente des administrations concernées et séparées par les intercalaires de couleur de façon à faciliter leur exploitation.

Enveloppe B : Offre techniques

- 1- Présentation générale de l'entreprise ;
- 2- Caractéristiques techniques de la fourniture à livrer ;
- 3- Garanties sur le matériel proposé et sur le service après-vente ;

- 4- Références dans les fournitures similaires ;
- 5- Capacité financière de **dix millions (10 000 000) de FCFA** ;
- 6- Date de livraison.

Enveloppe C : Offre financière

- 1- La lettre de soumission suivant le modèle fourni dans le présent Dossier de Consultation ;
- 2- Le bordereau des prix unitaires ;
- 3- Le devis estimatif et quantitatif.

Chacune des enveloppes A,B et C contenant l'original et les copies sera fermées et scellée portant la mention suivantes :

Les trois enveloppes seront placées dans une quatrième enveloppe elle-même scellée portant la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES BERLINES QUATRE (04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI.

"À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

Article 6: REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises **le 28 Mai 2024** à la Mairie de la commune de NGOG-MAPUBI à **12h précises**, et dépouillés par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la commune de NGOG-MAPUBI.

Article 7 : OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

les plis seront ouverts en un seul temps **le 28 Mai 2024 à 13 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux dates, heures et lieu précisés dans l'Avis de Consultation.

Critères d'évaluation

1- Les critères éliminatoires

- a) Absence ou non-conformité d'une pièce Administrative après un délai de 48h accordés par la CIPM ;
- b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- c) Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- d) Offre n'ayant pas satisfait à au moins 70% des critères essentiels.

2- Les critères essentiels

- b) Caractéristiques techniques : 31 critères ;
- c) Services après-vente : 6 critères ;
- d) Délai de livraison : 1 critère ;
- e) Références du soumissionnaire : 5 critères

Seuls les soumissionnaires qui auront obtenus au moins 70% des éléments positifs seront jugés techniquement qualifiés et admis à l'analyse financière.

A. Examen de la conformité des pièces administratives (enveloppe A)

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de quarante-huit (48) heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire ou remplacer la pièce en question. Toutefois, l'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraîne le rejet de l'offre.

B. Évaluation des offres techniques (Enveloppe B)

Sur la base du barème de notation figurant ci-dessous, la Sous-Commission d'Analyse évaluera les Offres Techniques pour faire ressortir les soumissionnaires présentant des offres acceptables, c'est-à-dire celles dont le nombre de oui est supérieur ou égal 70%.

C. Évaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation financière, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffre et en lettres, le montant en lettre fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé, qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toutes autres modifications, divergente ou réserve quantifiante ;
- En prenant en considération les différents délais d'exécution proposées par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés ;
- L'offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué le prix unitaire est purement rejetée. Par ailleurs les prix proposés pour les postes où il n'est pas prévu de quantité ne feront pas partie du contrat.

Article 8: ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Autorité Contractante attributaire de la Lettre Commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Consultation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant les remises proposées.

Article 9: NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

L'Autorité Contractante notifiera l'adjudicataire de la Lettre Commande au soumissionnaire (avec copie au Maître d'ouvrage). Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la Lettre Commande.

Article 10: CAUTIONNEMENT DEFINITIF

- Dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la notification d'attribution de la Lettre Commande, l'adjudicataire présentera un cautionnement définitif sous forme de caution bancaire d'un montant égal à **3% du montant TTC** des fournitures.
- La garantie devra être émise par une banque de 1^{er} ordre agréée conformément aux conditions fixées par la COBAC.

- Si l'adjudicataire de la Lettre Commande ne satisfait pas à ces conditions, il pourra en résulter l'annulation de la Lettre Commande et la saisie de la garantie de soumission.

Article 11 : CAUTIONNEMENT DE GARANTIE

La retenue de garantie est fixée à 5% du montant TTC du marché. La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par l'Autorité Contractante après demande du fournisseur.

Article 12: PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

- Le contrat résultant de la présente Lettre Commande sera préparé, passé et exécuté selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics Camerounais.
- Le fournisseur retenu en recevra notification à son adresse officielle. Il devra, dans les dix (10) jours qui suivent, remplir toutes les formalités et notamment l'enregistrement du contrat.
- Dans le cas où le fournisseur n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

PIECE N° 3

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES – C.C.A.P

SOMMAIRE C.C.A.P

CHAPITRE I	GENERALITES
Articles 1	Objet de la lettre commande
Article 2	Procédure de passation de la lettre commande
Article 3	Pièces constitutives de la lettre commande
Article 4	Textes généraux applicables à la présente lettre commande
Article 5	Définitions et Attributions
CHAPITRE II	EXECUTION DU MARCHE
Article 6	Délai de livraison
Article 7	Lieu de livraison
Article 8	Rôle et responsabilité du fournisseur
Article 9	Domicile du fournisseur
Article 10	Commission de réception
CHAPITRE III	DISPOSITION FINANCIERES
Article 11	Montant de la lettre commande
Article 12	Modalités de paiement
Article 13	Régimes fiscal et douanier
Article 14	Nantissement
Article 15	Enregistrement
Article 16	Pénalités de retard
CHAPITRE IV	CLAUSES DIVERSES
Article 17	résiliation de la lettre commande
Article 18	Règlement des litiges
Article 19	Cas de la force majeur
Article 20	Validité et entrée en vigueur de la lettre commande

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet la fourniture de deux (02) véhicules berlines quatre (04) portières occasions D'Europe pour le compte de la commune de Ngog-Mapubi selon les spécifications techniques essentielles contenues dans le CCTP.

La livraison de ce véhicule se fera à la Mairie de NGOG-MAPUBI.

L'Avis de Consultation est ouvert aux entreprises spécialisées dans la fourniture de véhicules et installées au Cameroun.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION

La Lettre Commande sera passée après **AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES BERLINES QUATRE (04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI.**

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Le fournisseur est soumis aux pièces contractuelles énumérées ci-dessous ;

- La soumission du fournisseur ou l'acte d'engagement ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- Le devis ou le détail estimatif ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers de Clauses Administratives Générales aux Marchés Publics ;
- La décision portant attribution de la Lettre Commande.

Article 4: TEXTES GENERAUX APPLICABLES A LA PRESENTE LETTRES COMMANDE

La présente Lettre Commande est soumise aux textes ci-après :

- 1- La loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
- 2- La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- 3- La loi cadre N° 96/12 du 05 Août 1996 sur la gestion de l'environnement ;
- 4- Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant **loi de finances** de la république du Cameroun pour l'exercice **2024** ;
- 5- Le code minier
- 6- Les textes régissant les corps de métier
- 7- Le Décret N° 2018/366 du 30 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- 8- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;
- 9- Le Décret N° 2003/PM 651 du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics
- 10- Le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012, portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ; modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 août 2013.
- 11- Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministères des Marchés Publics.
- 12- Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

- 13- L'Arrêté N° 038/A/CAB/PM du 15 Mai 2014 mettant en vigueur les Dossiers types d'Appels d'offres (DTAO) pour la passation des Marchés Publics ;
- 14- L'Arrêté N° 0204/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des commissions de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
- 15- L'Arrêté N° 401/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique ;
- 16- L'Arrêté N° 402/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant la nature et les seuils des marchés réservés aux Artisans, aux Petites et Moyennes Entreprises, aux Organisations Communautaires à la Base et aux Organisations de la Société Civile et les modalités de leur application ;
- 17- L'Arrêté N° 403/A/MINMAP/CAB du 21 Octobre 2019 fixant les plafonds des indemnités servies par les Maîtres d'Ouvrage ou Maîtres d'Ouvrages Délégués aux Présidents, Membres et Rapporteurs des Commissions de réception, Commissions de suivi et de recette technique ;
- 18- L'Arrêté N° 413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'examen des recours résultant des Marchés publics ;
- 19- L'Arrêté Conjoint N° 0162/MINFOF/MINTP/MINMAP du 15 Décembre 2023 fixant les modalités d'utilisation du bois d'origine légale dans la commande publique ;
- 20- Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
- 21- La Lettre Circulaire N° 000005/LC/MINMAP du 26 Décembre 2023 relative à la mise en œuvre de la catégorisation des entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics dans le cadre de la contractualisation des marchés publics ;
- 22- Les DTU pour les travaux de bâtiment
- 23- Les textes régissant les corps des métiers ;
- 24- Les normes en vigueur et les autres dispositions diverses.

Article 5: DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Les définitions suivantes sont applicables pour l'exécution de la présente Lettre Commande.

- **L'Autorité Contractante (AC):** est **le Maire de la commune de NGOG-MAPUBI** et à ce titre, il est signataire de la Lettre Commande et assure le bon fonctionnement. Il assure également le contrôle de l'exécution des Marchés Publics du NYONG ET KELLE ;
- **Le Maître d'Ouvrage** est le Maître de la Commune de NGOG-MAPUBI ;
- **Le Chef de Service de la Lettre Commande** est le Chef Service Technique de la Commune de NGOG-MAPUBI ;
- **L'ingénieur de la Lettre de Commande** est le Chef Service Départemental du Patrimoine de l'ETAT du NYONG ET KELLE.

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

Article 6: DELAI DE LIVRAISON

Le délai maximum de livraison du véhicule est de **quarante-cinq (45) jours** à compter de la date de notification de l'Ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre Commande.

Article 6: DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie du véhicule est d'**Un (01) AN** à compter de la date de la réception provisoire du véhicule.

Article 8: LIEU DE LIVRAISON

La livraison du véhicule se fera à la Mairie de NGOG-MAPUBI.

Article 9: ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture du véhicule tel que décrit dans le devis technique ci-dessous sous le contrôle de l'ingénieur de la Lettre Commande et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

Article 10: DOMICILE DU FOURNISSEUR

Pour l'exécution des prestations de la présente Lettre Commande, le fournisseur fait
élection de domicile au Cameroun à _____ BP _____ Tél _____
Fax _____.

Article 11: RECEPTION DU VEHICULE

11.1 Réception technique

Le véhicule objet de la présente Lettre Commande fera l'objet d'une réception technique par un Contrôleur Adjoint des Marchés Publics, un expert désigné par le Maître d'Ouvrage.

Cette réception se fera à la demande du fournisseur et consistera à effectuer des essais et la vérification de la conformité aux spécifications techniques du véhicule. **Un rapport sur la qualité produit par l'expert et signé sur l'honneur sera remis au Contrôleur Adjoint. Un PV sera ensuite dressé et signé par les trois parties.**

11.2 Réception définitive

La réception définitive sera effectuée au lieu de la livraison définie ci-dessus (Commune de NGOG-MAPUBI) en présence du fournisseur par la Commission de réception présentée ainsi qu'il suit :

- **Président** : Le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI ou son représentant ;
- **Membres** :
 - Le Chef Service du Marché ;
 - Le DD/MINMAP ou son représentant (observateur) ;
 - Un expert désigné par le Maire ;
 - Le fournisseur.
- **Rapporteur** : Le Chef Service Départemental du Patrimoine de l'Etat du NYONG ET KELLE.

Pour éviter toute contestation, le fournisseur demandera cette réception par lettre avec accusé de réception adressé au Maire avant la date à laquelle il estime terminer la livraison.

Il sera rédigé un procès-verbal de réception signé de tous les membres.

11.3 Attributions de la commission de réception

La commission de réception vérifiera que le véhicule livré est neuf, exempts de tout vice d'aspect et de fabrication pouvant nuire à sa solidité ou à son usage. Il doit être muni de toute la

documentation technique nécessaire et de tous les accessoires normaux de série tels que spécifiés à l'article 8 ci-dessus.

Il doit en outre être conforme aux prescriptions techniques contenues dans les CCTP.

Les consommables ou tout autres spécifications techniques su véhicule, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par les membres de la commission de réception et par le fournisseur.

En tout état de cause, dans le cas d'espèce, le contrat est régi par le chapitre IV du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés des fournitures passés au nom de l'État.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 12: MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant de la présente lettre commande tel qu'il ressort su détail estimatif ci-joint eqt de _____ (en chiffres et en lettres) Francs CFA (TTC) ; soit

- Montant HTVA : _____ (en chiffre et en lettres) FCFA
- Montant de la TVA : _____ (en chiffre et en lettres) FCFA

Le montant de la Lettre Commande résulte de l'application au montant hors taxe TVA du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA et du rabais éventuellement consenti par le Cocontractant.

Article 13: MODALITES DE PAIEMENT

13.1 Le paiement des prestations se fera sur présentation d'une facture en six (06) exemplaire dont un original timbré accompagné du dossier fiscal complet de la société adjudicataire.

13.2 le paiement sera effectué par virement au compte bancaire de la société adjudicataire de la lettre commande ouvert dans les livres _____ sous le N° _____.

13.3 Les prix sont fermés et non révisables.

Article 14: REGLEMENT FISCAL DOUANIER

La présente lettre commande est soumise aux droits et taxes en vigueur au Cameroun.

Article 15: LE NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement institué par l'article 150 du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés publics, sont définis comme :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement: **Le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI** ;
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est : **Le Maire de la Commune de Ngog-Mapubi** ;
- Fonctionnaire compétent pour le visa financier : **Receveur Municipal de NGOG-MAPUBI** ;
- Comptable chargé des paiements : **Receveur Municipal de NGOG-MAPUBI** ;

- Fonctionnaires compétents pour fournir les renseignements concernant le présent marché : le Chef de Service du marché et l'Ingénieur du Marché.

Articles 16: ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la lettre commande seront enregistrés par le prestataire à ses frais au centre Principal des impôts du lieu d'exécution conformément à la réglementation en vigueur, puis cinq (05) exemplaires originaux déposés à la Mairie de la Commune de NGOG-MAPUBI pour ventilation.

Article 17: PENALITES DE RETARD

A. Pénalités de retard

17.1 Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a) 1/2000^{ème} du montant TTC du marché initial par jour calendaire de retard du 1^{er} au 3^{ème} jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre Commande ;
- b) 1/1000^{ème} du montant TTC du marché initial par jour calendaire de retard au-delà du 30^{ème} jour.

17.2 Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre Commande initiale

B. Pénalités spécifiques

17.3 Indépendamment des pénalités pour dépassement du délai contractuel, le Cocontractant est susceptible des pénalités particulières suivantes pour inobservation des dispositions du contrat notamment :

- **Remise tardive du cautionnement définitif : 20 000 FCFA ;**
- **Remise tardive du calendrier de livraison : 50 000 FCFA.**

CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES

Article 18: RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur au Cameroun.

Article 19: REGLEMENT DES LITIGES

Les parties conviennent que les litiges pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Lettre Commande relève des juridictions compétentes.

Toutefois, il sera recherché au préalable un règlement amiable des différends éventuels

Article 20: CAS DE LA FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure sont du seul ressort du Maître d'Ouvrage conformément à l'Article 56 du CCAG applicables aux marchés publics de la fourniture.

Article 21: VALIDITE ET ENTREE EN VIGUEUR DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande ne deviendra valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entre en vigueur dès sa notification au Cocontractant par l'Autorité Contractante.

PIECE N° 4

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES – C.C.T.P

SOMMAIRE C.C.T.P

Article 1 :	Objet de la consultation
Article 2 :	Consistance des prestations
Article3 :	Transport
Article 4 :	Désignation et spécification Technique du Matériel

Article 1: OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la fourniture de deux (02) véhicules berlines quatre (04) portières occasions d'Europe pour le compte de la commune de Ngog-Mapubi.

Article 2: CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La commande porte sur la fourniture à la Mairie de NGOG-MAPUBI de deux (02) véhicules berlines quatre (04) portières occasion d'Europe model VVTI (ou équivalent) climatisé dont les caractéristiques techniques sont les suivantes : Cylindrées (1794CC), Puissance (129CV à 6000 tr/min), réservoir (50Litres). Pneumatique (195/60 HR 15), Places assises cinq (5), et équipé d'une radio AM FM CD, 2HP, air conditionné, siège Av séparés 3, plafonnier, sortie USB et Bluetooth, vitres teintées, direction assistée, Télécommande de fermeture centralisée, Manuel d'utilisation et comme sécurité, ceinture Av. 2×3 points + 1X2 points, sécurité enfants aux portes arrières, airbags conducteur, passagers, système ABS.

Le véhicule, objet de la commande doit permettre d'assurer le fonctionnement optimum des services et la réalisation effective des missions statutaires de la Mairie.

Article 3: TRANSPORT

Le transport du véhicule est assuré par le fournisseur jusqu'au lieu de livraison. Les risques de toute nature liés à cette opération sont couverts par lui.

Le fournisseur doit par conséquent prendre toutes les dispositions pour que le véhicule soit protégé de toute dégradation pouvant nuire à sa solidité ou à son usage.

Article 4: DESIGNATION ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES DU MATERIEL

6.1 Désignation du véhicule

Le véhicule à fournir est un modèle deux (02) véhicules berlines quatre (04) portières occasions d'Europe pour le compte de la commune de Ngog-Mapubi.

6.2 Spécification techniques exigées

N°	SPECIFICATIONS	MINIMUM REQUIS
	Nombre de places	05
	Siège avant	Banquette divisée pour conducteur et passagers avant/réglages manuels de coulissemement et d'inclinaison du siège conducteur
	Ceintures de sécurité	Individuelle obligatoire pour toutes les cinq places
	Puissance administrative	Égale à 9 CV
	Transmission	Boîte mécanique à 05 rapports manuels et boîtes de transfert tout terrain à différentiel
	Châssis	Empattement inférieur ou égal à 3085mm
	Nombre de roues	05 roues dont 01 roue de secours
	Carburant	Essence
	Capacité du réservoir de carburant	Égale ou supérieure à 50 litres
	Air conditionné	Climatiseur à commande manuelle monté d'origine

Les autres spécifications minimales sont les suivantes :

N°	SPECIFICATIONS	MINIMUM REQUIS
	DIMENSIONS ET CHASSIS	
	Longueur	452cm
	Largeur	171 cm
	Hauteur	143 cm
	Direction	crémaillère, assistance variable
	suspensions Av	M Pherson
	suspension Ar	M Pherson
	Freins Av	disques ventilés (275mm)
	Freins Ar	tambours
	système freinage ABS	série
	Pneu avant	195/60 HR 15
	Pneu arrière	195/60 HR 15
	type de direction	assistée
	EQUIPEMENT	
	Garde-boue	À l'avant et l'arrière
	Pare-brise	Vitre de pare-brise verte laminé
		Essuie-glace avec lave glace
	Feux de route	2 phares halogène à l'avant
	Feux de croisement	2 phares halogène à l'avant
	Feux de signalisation	2 à l'avant / 3 à l'arrière
	Feux de recul	02 à l'arrière
	Retroviseurs extérieurs	Manuels noirs
	Poignées intérieures de maintien	Avant et arrière
	Lecteur	Radio AM avec affichage digital + CD
	Tableau de bord	Compteur de vitesse en kilomètres par heure
		Indicateur de carburant
		Indicateur de température d'eau
		Compte tour en tours en minute
		Compteur kilométrique
		Voyants d'avertissement
		Horloge digital
	Rétroviseur intérieur	Modèle jour*nuit
		Ventilation de l'habitacle
	Divers	Lampe plafonnier
		Boîte à gants
	ACCESOIRES	
		Système de fixation de la roue de secours
		Triangle de signalisation
		tapie

NB : l'immatriculation des véhicules devra être conforme aux normes en vigueur et à la charge du prestataire.

En sus de tous accessoires normaux de la série tels que roue de secours, cric avec manivelle, clé de roue, outillage de bord, etc. La documentation technique devra impérativement comprendre :

- Le manuel d'utilisation et d'exploitation ;
- Le manuel de maintenance comprenant de description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles), de calibrage, d'étalonnage et de maintenance de première intervention ;
- Le manuel de constructeur comprenant les éclatés des parties mécaniques et les schémas de câblages électriques et électroniques avec la liste des pièces constitutives et leurs références ;
- La documentation technique comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou fournisseurs éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essais ou d'épreuves.
- Le certificat de garantie du Fabricant.

Tous ces documents seront produits en un (01) exemplaire et sera rédigé en français et en anglais.

PIECE N° 5

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRE

N°	SPECIFICATION	PU(en lettre)	PU (en chiffres)
	véhicules berlines quatre (04) portières occasion d'Europe model VVTI (ou équivalent) climatisé dont les caractéristiques techniques sont les suivantes : Cylindrées (1794CC), Puissance (129CV à 6000 tr/min), réservoir (50Litres). Pneumatique (195/60 HR 15), Places assises cinq (5), et équipé d'une radio AM FM CD, 2HP, air conditionné, siège Av séparés 3, plafonnier, sortie USB et Bluetooth, vitres teintées, direction assistée, Télécommande de fermeture centralisée, Manuel d'utilisation et comme sécurité, ceinture Av. 2×3 points + 1X2 points, sécurité enfants aux portes arrières, airbags conducteur, passagers, système ABS		

PIECE N°6

DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF

N°	CARACTERISTIQUES	QTE	P.U	P.T.HT
	véhicules berlines quatre (04) portières occasion d'Europe model VVTI (ou équivalent) climatisé dont les caractéristiques techniques sont les suivantes : Cylindrées (1794CC), Puissance (129CV à 6000 tr/min), réservoir (50Litres). Pneumatique (195/60 HR 15), Places assises cinq (5), et équipé d'une radio AM FM CD, 2HP, air conditionné, siège Av séparés 3, plafonnier, sortie USB et Bluetooth, vitres teintées, direction assistée, Télécommande de fermeture centralisée, Manuel d'utilisation et comme sécurité, ceinture Av. 2×3 points + 1X2 points, sécurité enfants aux portes arrières, airbags conducteur, passagers, système ABS	02		
TOTAL HT				
TVA 19,25%				
IR 2,2% ou 5,5%				
TOTAL GENERAL TTC				
NET A MANDATER				

ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF A LA SOMME DE fcfa

HT

ET DE

TTC

Rabais : Dans le cas où le soumissionnaire serait déclaré adjudicataire, il consent un rabais de% sur le prix total

N.B. : 1. les prix du matériel sont fermes et non révisables

2. Les prix unitaire doivent être précis e chiffre et en toute lettres.

PIECE N°7

MODELE DE LA LETTRE COMMANDE

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMISION DE PASSATION DES
MARCHES



COMMUNE DE NGOG
MAPUBI

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

TENDERS BOARD OF CONTRACTING
AUTHORITY

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI

LETTRE COMMANDEN° _____/LC/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU _____
PASSEE APRES AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-
MAPUBI/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE DEUX (02)
VEHICULES BERLINES QUATRE (04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE
COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI.

TITULAIRE :

BP : à

TEL : FAX

N° RC : N° CONTRIBUABLE

N° COMPTE BANCAIRE

LIEU : REGION : CENTRE DEPARTEMENT : NYONG ET KELLE

DELAI : QUARANTE CINQ JOURS

MONTANT EN FRANCS CFA

	Montants en FCFA
Montant YYC	
Montant HTVA	
TVA	
IR	
Net à payer	

FINANCEMENT : FONDS PROPRES- EXERCICE 2024

SOUSCRITE LE :

SIGNE LE :

NOTIFIEE LE :

ENREGISTRE-LE :

ENTRE

LE Gouvernement de la République du Cameroun, représenté par Monsieur le Maire de la commune de NGOG-MAPUBI,

Ci-après dénommé « **I'Autorité Contractante** »

D'une part,

Et

L'entreprise

BP : TEL : FAX :

Sise à

N° RC N° Contribuable

N° compte bancaire chez

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Ci-après désignée le « **Cocontractant** »

D'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT : (Voir CCAP)

Sommaire

Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Titre II : Cadre du bordereau des prix unitaire (BPU)

Titre IV : Détail du Devis quantitatif et estimatif (DQE)

Page n° et dernière

Lettre Commande N° _____ /LC/C. NGOG-MAPUBI/CIPM/2024

Passée ; après Avis de Consultation **N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024
DU 03 MAI 2024**

Avec : l'attributaire

Pour la fourniture d'un véhicule pick-up 4x4 double cabine à la commune de NGOG-MAPUBI

Délai d'exécution : quarante-cinq (45) jours.

Montant du contrat

	Montants en FCFA
Montant TTC	
Montant HTVA	
TVA	
IR	
Net à payer	

VISAS ET SIGNATURES

Lire et accepté par le Cocontractant

Messsono, le
Signé par le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI
(Autorité contractante)

NGOG-MAPUBI, le
ENREGISTREMENT

PIECE N°8

FORMULAIRES ET MODELES

FORMULAIRE DE SOUMISSION

Je (nous) soussigné(s) (1) (2) _____

(Nom, Prénom, Profession, nationalité et domicile)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de l'Avis de Consultation pour la fourniture de deux (02) véhicules berlines quatre (04) portières occasion d'Europe pour le compte de la commune de Ngog-Mapubi et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature des difficultés des fournitures, me (nous soumettons (soumettons) et m' (nous) engage (engageons) à fournir conformément aux clauses et conditions du Dossier de Consultation, moyennant la somme de :

(F CFA HT) _____ (en toutes lettres)
(_____) (en chiffres).

Et de :

(F CFA TTV) _____ (en toutes lettres)
(_____) (en chiffres).

Je m'engage (Nous nous engageons) si ma (notre) soumission est retenue, à exécuter la Lettre Commande dans un délai de _____ (_____) jours.

Je m'engage (Nous nous engageons) à maintenir le montant de ma (notre) soumission pendant une période de 90 jours à compter de la date de remises des offres.

Je demande (nous demandons) que les sommes dues au titre de livraison me (nous) soient payées par crédit du

Compte n° _____ ouvert au nom de _____
dans les livres de _____ de _____ à _____

Sont annexés à la présente soumission les documents qui, conformément aux stipulations du dossier de consultation, doivent être joints à la soumission y compris le cautionnement de soumission.

Fait à le

Le(s) soumissionnaire(s)

Signature(s)

(1) Pour les associer indiquer

« la société _____ »

(raison sociale ou dénomination, forme, nationalité et siège social)

« représentée par le soussigné _____ »

(Nom, prénoms, qualité)

(2) Pour les groupements sans personnalité juridique indiquer :

« Nous, soussignés _____ »

(pour chacun : nom, prénoms, ou raison sociale, profession, nationalité et domicile du siège social)

« constitués en groupement des sociétés pour l'exécution du présent marché, nous nous engageons solidairement

_____ »

MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné _____

Adresse et Localisation : _____

Ayant pris connaissance du contenu du Dossier de Consultation N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 lancé par le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI, confirme par la présente ma soumission.

En foi de quoi, la présente déclaration est faite pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

(Signature)

MODELE DE FICHE DE CAUTIONNEMENT

Annexe N°1 : Modèle de soumission

Je soussigné (indiquer le nom et la qualité du signataire)
Représentant la société, l'entreprise ou le groupement (8) dont le siège social est à inscrite au registre de commerce sous le n°

Après avoir pris connaissance de toutes pièces figurant ou mentionnées à la Demande de Cotation
N°002/DC/R-CE/D-NK/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU 03 MAI 2024 RELATIVE À LA FOURNITURE DE DEUX (02) VEHICULES BERLINES QUATRE (04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI ;

Me soumets et m'engage à livrer les travaux conformément à la Demande de Cotation moyennant les prix que j'ai établis moi-même sur la base des bordereaux de prix unitaire et quantités, lesquels pris font ressortir le montant de l'offre à (en chiffres et en lettres) Francs CFA Hors TVA et à Francs CFA TTC. (en chiffres et en lettre).

M'engage à livrer les fournitures dans un délai de quarante-cinq (45) jours,
M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de quatre-vingt-dix (90) jour à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants.

.....
l'Administration se libérera des sommes dues par elle au titre de la présente lettre commande en faisant donner Au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque Agence de
.....

Fait à le

Signature de en qualité de dûment autorisé à signer
les soumissions pour et au nom de

Annexe N°2 : Modèle de caution de soumission

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI, « Autorité Contractante »
Attendu que l'entrepreneur Ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a
soumis son offre en date du **Pour la fourniture de deux (02) véhicules
berlines quatre (04) portières occasion d'Europe pour le compte de la commune de
Ngog-Mapubi.**

Ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre cautionnement provisoire équivalent
à **deux cent quarante mille (240 000) Francs CFA,**

Nous (Nom et adresse de la banque), représentée par
..... (Noms des signataires), ci-dessous désignées « banque »,
déclarons garantir le paiement à l'autorité Contractante de la somme maximale de cinq cent mille
(500 000) F CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante,
s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de
soumission ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution de la Lettre Commande par l'Autorité
Contractante pendant la période de validité :

- Manque à signer ou refuse de signer le contrat, alors qu'il est de le faire ;
- Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du contrat
(Cautionnement définitif).

Nous nous engageons à payer à l'Autorité Contractante un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessous, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, l'Autorité Contractante, notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont replies, et qu'il spécifiera quelle (s) condition (s) a (ont joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès sa date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toutes demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de la validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à Le.....

Annexe N°3 : Modèle de cautionnement définitif

(Banque)

Référence de la caution N° _____

Adressée à Monsieur le Maire de la Commune de NGOG-MAPUBI, « Autorité Contractante »

Attendu que (Nom et adresse de l'entrepreneur) Ci-dessous désigné « l'entreprise », s'est engagé en exécution de la Lettre Commande désigné « la Lettre » à fournir **DEUX (02) VEHICULES BERLINES QUATRE (04) PORTIERES OCCASION D'EUROPE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI.**

Attendu qu'il est stipulé dans la Lettre Commande que l'entrepreneur remettra à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif, d'un montant égal à 3% du montant de la Lettre Commande, comme garantie de l'exécution des ses obligations de bonne fin conformément aux conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'entrepreneur ce cautionnement,
Nous, (Nom et adresse de la banque), représentée
Par (Noms des signataires)

Ci-dessous désigné « banque », nous engageons à payer à l'autorité Contractante, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagement contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de (en chiffre et en lettre).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au contrat ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu d'un présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à délai de (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de votre part.

Toute demande de paiement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais, Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque à Le (Signature de la banque)

PIECE N°9

**LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS DE PREMIER RANG HABILITES A EMETTRE
DES CAUTIONS**

LA LISTE DES BANQUES ET DES COMPAGNIES D'ASSURANCES AGREES ET HABIKETEES E METTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2024

S'agit de :

I- BANQUES

- 1) AFRILAND FIRST BANK CAMEROON (FIRST BANK), BP 11 834 Yaoundé;
- 2) BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM), BP 2 933 Douala ;
- 3) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.
- 4) BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK), BP 600 Douala.
- 5) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC), BP 1 925 Douala ;
- 6) BANK OF AFRICA CAMEROUN (BOA Cameroun), BP. 4 593, Douala ;
- 7) CITIBANK CAMEROON (CITIGROUP), BP 4 571 Yaoundé;
- 8) COMMERCIAL BANK- CAMEROON (CBC), BP 4 004 Douala;
- 9) CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE-BANK (CCA-BANK), B.P. 30 388, Yaoundé;
- 10) ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK), BP 582 Douala;
- 11) NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC BANK), BP 6 578 Yaoundé;
- 12) SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (CA-SCB), BP 300 Douala ;
- 13) SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC), BP 4 042 Douala ;
- 14) STANDARD CHARTERED BANK OF CAMEROON (SCBC), BP 1 784 Douala;
- 15) UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC), BP 15 569 Douala;
- 16) UNITED BANK FOR AFRIKA (UBA), BP 2 088 Douala;
- 17) VISION FINANCE S.A, BP Yaoundé ;
- 18) BGFI Bank;
- 19) BANGE Bank.

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

- 1) ACTIVA ASSURANCES, BP 12 970 Douala;
- 2) ATLANTIQUE ASURANCES S.A, BP. 2933, Douala,
- 3) CPA S.A, BP. 54, Douala,
- 4) NSIA ASSURANCES SA, BP. 2759, Douala,
- 5) PRO ASSUR SA, BP.5963 Douala,
- 6) SAAR SA, BP. 1011, Douala,
- 7) SAHAM ASSURANCES SA, BP. 1540, Douala,
- 8) ZENITH ASSURANCES,
- 9) AREA ASSURANCES S.A, BP.1531 Douala,
- 10) BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A BP.2328 Douala,
- 11) CHANAS ASSURANCES, BP 109 Douala./-

PIECE N°10

ANNEXE

GRILLE D'EVALUATION

N°	DESIGNATION	OUI	NON
	A- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES		
01	Type de moteur	Quatre cylindres en ligne	
02	Puissance maxi (SAE)	Sup ou égal 129CV à 6000 tr/min	
03	Circuit d'alimentation	Injection électronique du carburant	
04	Réservoir	≥50 litres	
05	Puissance fiscale	Sup ou égal 9cv	
06	Source d'énergie	Essence	
	DIMENSION ET CHASSIS		
07	Longueur	Supérieur ou égal à 452 cm	
08	Largeur	Supérieur ou égal à 171 cm	
09	Hauteur	Supérieur ou égal à 143 cm	
10	Nombre de places assises	cinq (05)	
11	Colonne de direction	Réglable	
12	Suspension arrière	M Pherson	
13	Suspension avant	M Pherson	
14	Direction	Assistée	
15	Différentiel à glissement limité	Avec blocage différentiel arrière	
16	Colonne de direction	Inclinable manuellement	
17	Pneus et jantes	195/60 HR 15	
18	Roues de secours	Avec ou sans verrou	
19	Freins avant et arrière	Disque ventilé (275mm) et tambour	
	SECURITE		
20	Type d'airbag	Airbag frontal	
21	Ceinture AV	2-3 point + 1-2 point	
22	Ceinture AR	2-3 point + 1-2 point	
23	Système d'éclairage des phares	Eclairages avec système AFS (Adaptive from-ligthing system)	
24	Sécurité enfants	Oui	
25	Commande potière	Télécommandé	
26	Protection en parc choc	Oui	
27	Visibilité AV	Feux anti brouillard AV + phares	
28	Visibilité AR	Feux de recul	
29	Sécurité	Dispositif anti brouillard AV + phares	
30	Verrouillage des portières	Centralisé	
31	Lèves glaces portières	manivelle/électronique	
	B- SERVICES APRES VENTE		
32	Engagement du service après-vente		
33	La disponibilité des pièces de rechange		
34	Le contrat de représentation		
35	Disponibilité d'un personnel technique permanent (électricien, mécanicien, etc)		

36	Temps d'intervention inférieure ou égal à 5 jours		
37	Délai de garantie 1 an		
C- DELAI DE LIVRAISON			
38	Délai de livraison inférieure ou égal à 45 jours		
D- REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE			
	Capacité financière		
39	Capacité financière de 10 millions de FCFA		
	Conformité de la fourniture par rapport aux termes de la commande		
40	Spécifications techniques (paraphés et signées à la dernière page)		
41	CCAP (paraphé et signé à la dernière page)		
	Références (justifiées par les 1ères et dernières pages des contrats, conjointement avec les procès-verbaux de réception		
42	Nombre de projets de fournitures ≥2		
43	Avoir au moins une (01) référence similaire		

j